



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Sommaire

- 3 Introduction
- 4 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 6 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 9 AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 11 AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 13 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

**La commune de
SAINT-MARTIN-D'HÈRES**

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- ✓ Réaliser une campagne de replantation sur le site entre la rocade et la voie ferrée, en partenariat avec l'Etat.
- ✓ Soutenir, lors des évolutions du PLUi, le classement de zones protégées (espaces verts protégés, arbres remarquables...).

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts pour un entretien favorable à la biodiversité.
- ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique.
- ✓ Réaliser un projet de préservation des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- ✓ Aménager ou restaurer une mare, en partenariat avec la LPO.
- ✓ Poursuivre l'installation de petits aménagements de protection de la faune (ex: écuroducs, ponts, nichoirs à oiseaux, chauve-souris...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale.
- ✓ Entreprendre des projets de végétalisation d'espaces publics (places, cours d'écoles, aires de jeux, stationnements).
- ✓ Mettre en place un dispositif d'incitations pour aider les copropriétés à végétaliser et à planter des arbres dans leurs copropriétés (pourtours, espaces verts privés...).

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Aménager des zones de fraîcheur sur l'espace public (allées d'arbres, ombre...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et en informer les habitants.
- Engager une réflexion sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, solutions de rafraîchissement passif...).

Anticiper et gérer les risques

- En période de canicule, mettre en place des mesures pour les habitants (communication sur les points d'eau, installation brumisateurs, adaptation horaires d'ouverture des équipements communaux, restauration collective froide...).
- Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Former les instructeurs d'application du droit des sols aux enjeux d'adaptation au changement climatique (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...).
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et projets immobiliers en respectant le Plan de prévention des pollutions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Air du PLUi.
- Traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustique, ambroisie...).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de préservation de la ressource en eau, dans un contexte de réchauffement climatique.
- Privilégier la déconnexion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagements communaux et respecter a minima les obligations d'infiltration sur place mentionnées dans le PLUi.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ✓ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et relayer les possibilités de conseil /événements locaux sur la thématique.
- ✓ Accompagner les écoles élémentaires qui le souhaitent dans le Défi des écoles à énergie positive.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ✓ Participer au dispositif Mur|Mur en poursuivant l'aide financière aux habitants qui rénovent leur logement via Mur|Mur.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Maitriser fortement la place de la voiture dans la polarité Nord, en jouant sur les accès et le stationnement (disponibilité, durée...)
- Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative Ville apaisée, en veillant à ne pas congestionner le trafic

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Afficher dans l'espace public et les bâtiments communaux des plans multimodaux (piétons, cyclables, arrêts de transports en commun...).
- Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus et vélobus pour desservir l'école
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements cyclables et piétons.
- Organiser des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun.
- Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte.
- Encourager et faciliter le covoiturage (ex : relayer les plateformes de mise en relation existantes, prévoir des zones de covoiturage...)

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions, en lien avec la Zone à Faibles Emissions.

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- Utiliser un référentiel d'aménagement durable prenant en compte également l'impact des matériaux utilisés, encourage l'utilisation de bois local, la végétalisation des projets, leur perméabilité, ...
Appliquer ce référentiel à l'ensemble des projets d'aménagements portés par la collectivité.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- Soutenir le développement et l'extension des réseaux de chaleur métropolitains.

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- Mettre en place une charte d'engagement dans l'éco-quartier pour structurer les échanges avec les promoteurs (critères énergétiques, environnementaux...) tout en veillant à ce que les logements créés restent accessibles à tous.
- Rechercher une labellisation du nouvel éco-quartier Rival.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Établir une stratégie de déploiement du photovoltaïque sur la ville pour guider les sites privés présentant un potentiel de production photovoltaïque intéressant (espaces artificialisés uniquement).
- Initier et soutenir des projets d'énergie renouvelable citoyenne en mettant par exemple à disposition des toitures de bâtiments communaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Réaliser l'inventaire des terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs.
- Soutenir la distribution en circuits courts (marché, magasin de producteurs, AMAP, réseaux de paniers...)
- Accompagner et soutenir (techniquement ou financièrement) avec la Métropole les projets professionnels d'agriculture urbaine.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- Valoriser les produits locaux lors des événements festifs et organiser des ateliers autour de l'alimentation locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mobiliser les produits locaux et de qualité pour la restauration collective en passant notamment par des marchés correspondants aux besoins.
- Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Informer régulièrement les élèves sur le contenu des assiettes (ex : panneaux, ateliers autour de l'agriculture de qualité, des aliments bruts...).
- Engager une réflexion pour agir face aux perturbateurs endocriniens et sensibiliser les habitants à ce phénomène.
- Proposer une alternative quotidienne au plat carné en appliquant une diversification des sources de protéines.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
- Mettre en place une solution alternative aux barquettes jetables dans les cantines.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Communiquer / sensibiliser les habitants autour de l'éco-jardinage et de la réglementation «Zéro Phyto».
- Mettre en place un système d'échange de plantes et graines (grainothèque).
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.
- Relayer la communication métropolitaine relative à la réduction des déchets, ainsi que les animations de sensibilisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages (sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...).

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- Mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange. Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières pour inciter au réemploi des produits.
- Participer à l'opération de collecte textile organisée Grenoble-Alpes Métropole.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...).

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
- Identifier dans chaque service un référent Air Energie Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance de suivi.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel de la charte climat
- Mettre en place des outils (schémas directeurs, plan,...) pour assurer la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la ville.
- Assurer la cohérence des actions de la charte climat avec le contrat local de santé communal 2020-2023.
- Suivre et comptabiliser le budget affecté aux actions Air Energie Climat.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique.
- Pour les locaux communaux proposées à la location / prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique et à l'obligation du respect des règles de tri et à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.
- Promouvoir auprès des structures accueillant des enfants des actions d'éducation à l'environnement et mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain.
- Limiter la publicité sur la commune et favoriser la sobriété dans la consommation.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants.
- Organiser des évènements (ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Soutenir et mettre en place des projets périscolaires de sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- Proposer aux habitants une concertation/dispositif participatif lors de la définition et la mise en œuvre des projets.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation à une instance de validation des élus et auprès des agents.
- Mettre en place une instrumentation permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion ventilation...).
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
- Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur «hors gel» pendant les vacances.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Étudier les possibilités de réduction des surfaces chauffées : mutualisations interservices (ex : regroupement dans les mêmes locaux), usages complémentaires des bâtiments (ex : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations intercommunales (ex: un gymnase partagé).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement nécessaire des systèmes climatiques (chauffage, rafraîchissement, ventilation...).
- Réaliser un état des lieux des équipements de chauffage permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissements.
- Sortir intégralement du chauffage au fioul.
- Remplacer les équipements de chauffage (en commençant par les plus énergivores / polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- Associer la stratégie de rénovation des bâtiments communaux à une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- Valoriser les Certificat d'Economie d'Energie (CEE) liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- Élaborer et suivre un plan d'actions interne ambitieux pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- Raccorder au réseau de chaleur urbain tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant, à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- Mettre en place une politique d'achat d'énergies renouvelables (électricité verte, bio méthane, bio-GNV...)
- Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Poursuivre sur la mise en œuvre du schéma directeur de la flotte communale (recenser les véhicules communaux, identifier les plus polluants...)
- Suivre les consommations de la flotte de véhicules communale.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Mutualiser les véhicules pour un usage inter-services en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.
- Pour des usages ponctuels, privilégier la location de véhicules.
- Sous-dimensionner légèrement le parc de véhicules communal pour encourager les solutions de déplacement professionnel alternatives à l'autosolisme.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Élargir sa flotte de vélos de service en veillant à la simplicité de son usage par le personnel (plannings faciles, vélos confortables, entretenus régulièrement, équipement adéquat) en choisissant le type de vélo en fonction des usages et besoins (vélos électriques, vélos cargo ...)

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Prendre connaissance des recommandations de rénovation des équipements d'éclairage public (SDAL) et établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques.
- Mettre en place une gestion sobre de l'éclairage public (baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation...).
- Renouveler les points lumineux de l'éclairage public : lors d'un remplacement choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël.
- Travailler sur la rénovation des éclairages des stades sportifs et en extérieur des ensembles sportifs pour réduire la consommation énergétique de ces équipements.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Étudier la fin des pesticides sur les terrains de sport.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Introduire des produits ménagers «écologiques» en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants (utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude...)

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- Communiquer aux agents sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...)

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- Dans la mise en œuvre des compétences communales : intégrer un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser les élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives plutôt que l'autosolisme.
- Étendre ces réflexions aux déplacements domicile travail (encourager le covoiturage, valoriser les modes doux via une indemnité kilométrique vélo, inciter à l'utilisation des transports, aller au-delà des obligations réglementaires en matière de remboursement des abonnements...).
- Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité en l'inscrivant dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic (ex : éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle / lave-verres...), réduction de la consommation de papier.
- Mettre en place ou améliorer la qualité du tri sélectif, impliquer les agents d'entretien, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact des achats publics.
- Instaurer des clauses environnementales dans les marchés publics. Réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

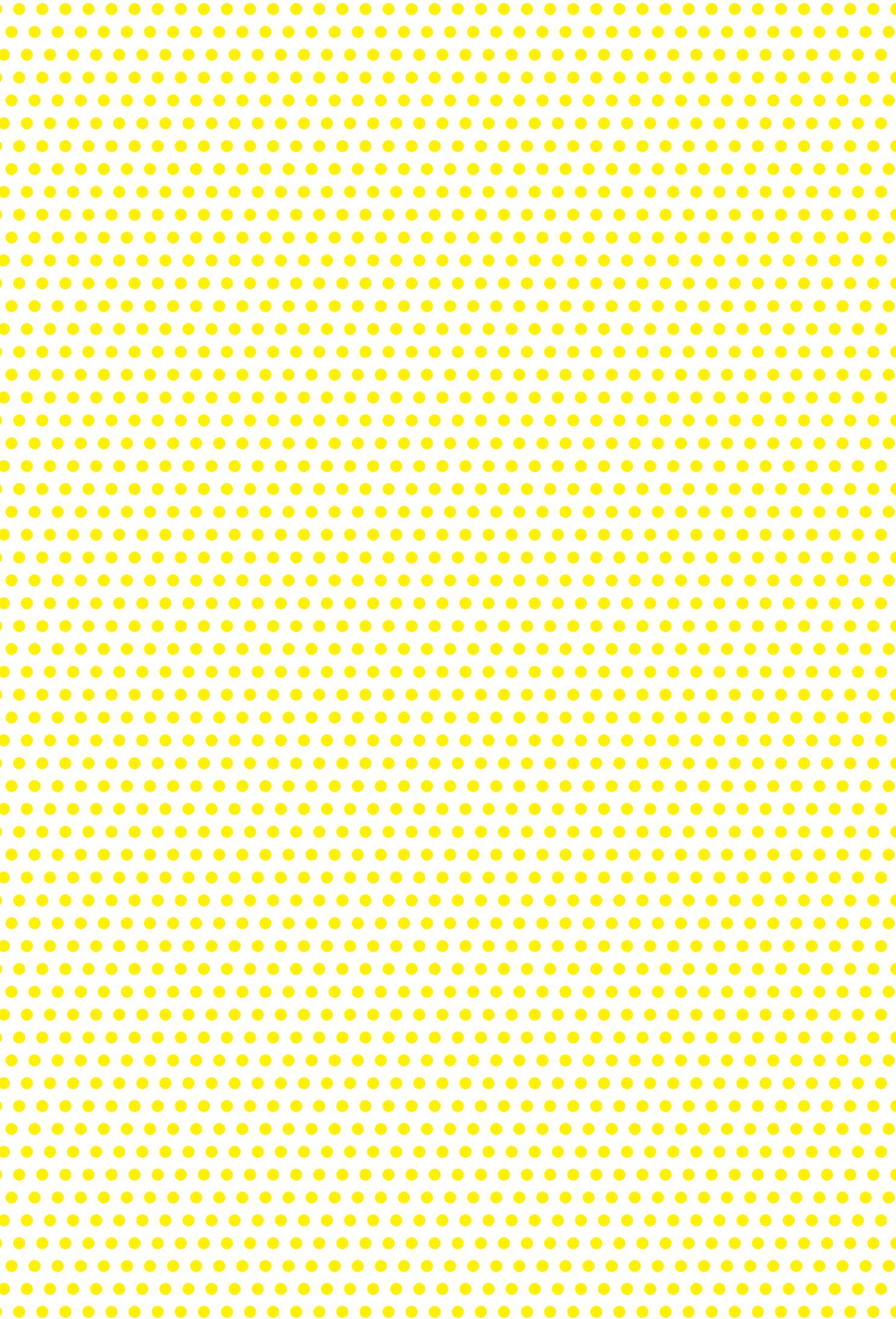
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.

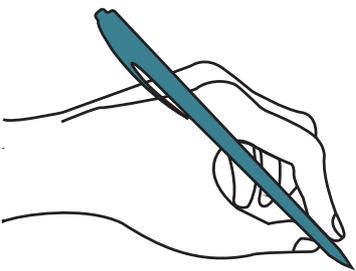
Mettre en place un usage responsable du numérique

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables (sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...)

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises vers les agents de la commune et vers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire
de la commune de
Saint-Martin-d'Hères**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

David Queiros

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

